

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2023 - 88

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 07 novembre 2023

**OBJET : APPROBATION ET
AUTORISATION A SIGNER LA
CONVENTION D'UTILISATION
DU STAND DE TIR DE LA
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire

PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M. De PROYART A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R. STUBERT B. PLEynet J.P. DENERVAUD M. BILLARD G. DIANA C. RACINE FREIXENET M. QUERNEC GARIN C. MATTERA A. CHAMPEAU S.

EXCUSES :CHANTELOT C. « pouvoir à de PROYART A. » CHEVRON F. « pouvoir à TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à MORIAUD P. » GEROUDET A. « pouvoir à QUERNEC-GARIN C. » CHANTELOT L. « pouvoir à BAARSCH C. »

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération n° 2021 – 09 en date du 08 février 2021 l'autorisant à signer la convention d'utilisation du stand de tir de la ville de Saint-Julien-en-Genevois. Cette convention arrive à échéance le 31/12/2023.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation des installations du stand de tir de Saint-Julien-en-Genevois pour l'entraînement au tir maniement des armes des fonctionnaires de police municipale de la commune dans le cadre de la formation obligatoire organisée par le CNFPT, soit pour deux séances annuelles minimum par agents.

La commune utilise son matériel (cibles, port-cibles...) ou celui mis à disposition par le CNFPT.

Les fonctionnaires utiliseront ce stand en fonction d'un calendrier annuel qui sera établi par la Mairie de SAINT JULIEN EN GENEVOIS. Les séances seront planifiées au fur et à mesure des demandes de réservation reçues par courrier ou par mail.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal à signer la convention avec la ville de Saint-Julien-en-Genevois.

Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 21/11/2023
ID : 074-217400704-20231114-D2023_68-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Madame le Maire de signer la convention avec la ville de Saint-Julien-en-Genevois.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
François MORAND

Le maire
Pascale MORIAUD

